

# **MAIRIE DE BOREST**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 janvier, vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Paule Eeckhout, Maire.

Date de convocation : 15/01/2019

Présents : Mesdames Eeckhout et Didier.

Messieurs Sicard, Fudali, Bianchini, de Freitas, Duchesne.

Absents excusés : Mesdames Berling-Eeckhout, Degraeve, Diman.

Monsieur Bacot.

Monsieur Bianchini a été élu secrétaire de séance.

La séance du conseil municipal débute par le bilan sur le repas de fin d'année des aînés et sur la cérémonie des vœux qui ont tous deux réuni un nombre important de Borestois.

Le premier point à l'ordre du jour est ensuite abordé :

### **Transfert de la compétence Eau – Assainissement à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.) :**

Madame le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 pose le principe du transfert, à titre obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 des compétences "eau et assainissement" aux communautés de communes. Cependant il y a une possibilité de prévoir ce transfert de compétences entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les communes membres sont amenées à délibérer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 pour décider ou non de s'opposer au transfert de ces compétences.

Madame le Maire souligne que la gestion des eaux pluviales n'est pas prise en compte dans ce transfert de compétences et que la C.C.S.S.O. prendra en charge le programme dans son intégralité et recueillera les subventions.

Il restera à définir le montant du coût du raccordement de chaque foyer au réseau d'assainissement .

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité au transfert de la compétence " eau et assainissement " à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

### **Demandes de subventions:**

#### **Validation du dépôt de permis de construire de la salle communale :**

Madame le Maire rappelle que le projet de construction d'une salle communale dont l'étude a été confiée au cabinet d'architectes, « Atelier d'architecture de Creil » est au stade du dépôt de permis de construire, étape nécessaire à l'instruction des dossiers de demandes de subvention.

Elle rappelle que le bilan financier prévisionnel global de 858 066 euros H.T. regroupe les travaux de la salle multifonctions et des ateliers municipaux.

Le montant de la subvention déposée auprès du conseil départemental représenterait 37 % de la dépense.

Une subvention de l'Etat au titre de la DETR a déjà été accordée pour ce projet pour un montant de 67 500€.

Madame le Maire souhaite également déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France.

Elle rappelle que ce projet ne sera mené à terme qu'après avoir recueilli toutes les participations des partenaires des communes. Le montant de l'emprunt nécessaire pour équilibrer cette opération sera étudié après analyse des capacités financières de la commune.

Les frais de fonctionnement restent à définir , mais il ressort de l'enquête menée auprès des communes environnantes, qui louent leur salle, qu'ils sont couverts par le montant des locations.

L'étude de faisabilité a fait ressortir un coût de chauffage de l'ordre de 1500 à 2000 € par an pour une occupation maximale.

Les frais d'aménagement du parking ont été chiffrés pour une somme de 40 000 euros H.T.

La réflexion est à poursuivre sur la surface nécessaire (la commune de Mortefontaine dispose de 25 places de parking et celle de Mont-l'Evêque de 50).

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour que Madame le Maire effectue les demandes de subventions pour la construction de cette salle intercommunale auprès du conseil départemental et du conseil régional.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer deux marchés simplifiés concernant la coordination sécuritaire des travaux

-Avec l'entreprise C.F.C. à Antheuil-Portes pour un montant de 8 316 euros TTC

-Avec le bureau Veritas de Compiègne pour un montant de 10 164 euros TTC.

### Rue Elisabeth Roussel :

Compte tenu de la construction de deux nouvelles habitations rue Elisabeth Roussel et de la circulation qui s'y est amplifiée, il est devenu nécessaire d'aménager les abords de ces propriétés et d'élargir la chaussée à cet endroit.

La commission des travaux a étudié les possibilités d'aménagement de cette partie de la voirie et deux plans différents sont présentés aux conseillers municipaux.

Deux possibilités sont envisagées :

-Un élargissement de la voie avec un parking, faisant également office de trottoir, sur une largeur de 2 mètres 20 en béton lavé avec une ligne de pavés. Le devis de l'entreprise Colas s'élève à 26 875 euros H.T.

-Un élargissement de la chaussée en privilégiant des matériaux résistant à l'usure du temps et au passage des engins agricoles. Le second devis de l'entreprise se monte à 24 023 euros H.T.

Monsieur Bianchini fait remarquer que la commune va devoir effectuer des travaux d'assainissement dans un futur proche et que la voirie subirait à nouveau des transformations.

Les dossiers de demandes de subventions prendront en compte le devis le plus élevé des deux.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat afin de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Le choix définitif du projet ainsi que les consultations des entreprises seront fixés ultérieurement.

### Issue de secours à l'Eglise Saint Martin :

Madame le Maire expose au conseil municipal que compte tenu de l'affluence aux offices célébrés dans l'église de Borest et principalement lors des fêtes chrétiennes, il conviendrait d'envisager la création d'une issue de secours à l'arrière de l'église Saint Martin.

Après examen du lieu et avis de l'Architecte des Bâtiments de France, une porte pourrait être percée à l'arrière du bâtiment, entre la sacristie et l'Autel Saint Louis, qui donnerait sur la cour de l'ancien presbytère faisant office dorénavant de logement communal.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux un devis d'un montant de 7980 ttc.

Une autre consultation auprès d'entrepreneurs confirmés sera réalisée parallèlement.

Dans cette attente, elle sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental et de l'Etat.

Les conseillers municipaux sont favorables à ce projet et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention nécessaires à cette réalisation.

Madame le Maire demande également aux conseillers si ils sont favorables à la poursuite du dossier de demande de subventions pour l'année 2019 du Chœur de l'Eglise auprès des services de la Région et de la DRAC. Une première subvention a été accordée par l'Etat pour un montant de 3151.21€ dont la validité expire à la fin de l'année 2019. L'ensemble du conseil municipal est favorable au renouvellement de la demande de subvention

### **Résultat du budget 2018 :**

Madame le Maire présente les premiers résultats comptables de l'exercice 2018.

<b>Résultat final exercice 2017</b>	184 424 euros
<b>T.V.A. restant à percevoir</b>	20 000 euros
<b>Subventions accordées à recevoir</b>	31 000 euros
<b>Restes à Réaliser sur programmes votés</b>	107 400 euros
Détail des travaux en restes à Réaliser :	
Achat de terrain	1 700 euros
Lampadaires rue du Pont de Corne	10 000 euros
P.L.U.	18 000 euros
Etudes sur la salle polyvalente	20 700 euros
Chœur de l'Eglise	12 000 euros
Voirie (travaux Rue Elisabeth Roussel)	20 000 euros

Caméras	21 000 euros
Parvis de l'église	4 000 euros
<b>Résultat prévisionnel</b>	128 000 euros

**-Signature d'une convention de groupement de commandes entre les communes de Fontaine-Chaalis, Borest et Montlognon coordonnée par Monsieur Patria :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des études et travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration sur les territoires des communes de Fontaine-Chaalis, Borest et Montlognon, les 3 communes souhaitent se regrouper et réaliser un seul marché pour cette prestation. Le maire de la commune de Fontaine-Chaalis, Monsieur Alexis Patria sera coordonnateur du groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la contenance de cette convention telle que définie ci-dessus ;
- autorise Monsieur Alexis Patria à signer la convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

**Questions diverses :**

1-Monsieur Guillaume Duchesne rappelle que le projet de plantations de peupliers dans le marais communal devrait être réalisé avant le 15 mars prochain.

Bruno Sicard a été conseillé par Monsieur Driencourt sur ce projet de plantation. Ce dernier a fait nettoyer le rû et les ruisseaux adjacents et le terrain est prêt à la plantation.

Une nouvelle consultation a été effectuée et 3 devis actualisés sont présentés dont celui de l'entreprise "Environnement Forêt" qui avait déjà réalisé les plantations pour la commune. Ce dernier présente un devis de 10 500 euros H.T. auquel s'ajoute le prix de l'élagage à 3/6 et 8 ans.

Les différences de prix entre ces devis se situent au niveau du choix des variétés de peupliers ; 4 cultivars sont proposées. Guillaume Duchesne souligne qu'il est idéal d'avoir au

maximum 2 variétés pour avoir un équilibre dans leur croissance. La gaine protectrice qui entoure les arbres est un autre critère important à prendre en compte.

Enfin il souligne qu'une garantie annuelle prévoit le remplacement de tout plant au-delà de 10%.

Après examen de ces dernières interrogations, un ordre de service sera adressé à l'entreprise la mieux disante afin que la plantation puisse se réaliser au printemps.

2-Concernant le débat national Madame le Maire propose aux conseillers d'ouvrir un cahier de doléances et d'avertir les borestois qu'il est mis à leur disposition aux heures des permanences et de présence de Mme Pascal.

3-Madame le Maire présente le relevé de la facturation des services de l'ADTO pour l'instruction des dossiers d'urbanisme, qui s'élève à 2520 euros TTC pour les 9 premiers mois de l'année 2018.

La facture du dernier trimestre 2018, n'étant pas prise en compte.

Elle rappelle que l'instruction d'une déclaration préalable et d'un permis de construire sont gratuits pour les administrés.

4-Devant la nécessité de modifier et d'enrichir le site internet de la commune, des devis ont été demandés auprès d'organismes départementaux qui se sont spécialisés dans ce domaine. Les différentes propositions concernant la refonte du site internet et la reprise de son contenu vont être étudiées et présentées lors de la tenue du prochain conseil communal.

5-Monsieur Sicard remercie Madame Pascal pour l'organisation du repas des aînés du 12 janvier dernier ainsi que pour la cérémonie des vœux du 19 janvier.

6-Monsieur Fudali indique que l'électricien Monsieur Fagard viendra prochainement pour régler le problème de la prise de terre à la cantine.

7- Monsieur Germano de Freitas signale que le matériel est prêt à faire face à la neige et au verglas qui s'annoncent.

8-La station-service BP à Senlis avec laquelle nous travaillions va devenir une station Total, une carte professionnelle pour l'essence a été demandée et sera reçue prochainement.

9-Un orifice important s'est creusé dans la cour du presbytère, il est urgent de le remblayer afin d'éviter tout affaissement plus important.

10-A la demande d'un administré, le panneau d'affichage des actes administratifs situé sur le mur de sa propriété sera déplacé et Madame Isabelle Degraeve a donné son accord pour

qu'il soit installé sur un des murs de la ferme du Prieuré Sainte Geneviève. Madame le Maire remercie Madame Isabelle Degraeve .

11-Un devis pour des travaux d'égouttage du terrain jouxtant le court de tennis du sera demandé à l'entreprise Brun.

12-Les derniers branchements et ajustements de l'installation des caméras devraient intervenir dans les jours prochains.

13-Madame Didier rappelle qu'elle a envoyé les dates de réunion de la prochaine réunion du comité des fêtes.

14-Madame Diman, absente ce jour, a tenu à informer le conseil municipal d'une requête de Madame Bernas, l'ATSEM de l'école qui souligne un dysfonctionnement sur le ramassage scolaire des enfants le soir.

Il ressort de ces échanges que certains élèves ne sont pas présents dans le bus en fin de journée car les parents ont décidé, au cours de la journée, de venir les chercher. Seule l'APEM, chargée de la gestion de la cantine et de la garderie serait informée de ces changements.

Il est décidé de rappeler à la présidente de l'APEM qu'une liste quotidienne des modifications annoncées doit être mise en place et transmise à Madame Bernas. La sécurité des enfants doit être assurée.

15-Monsieur Duchesne demande des informations complémentaires sur le Plan Local d'Urbanisme et en particulier sur le devenir de la zone économique de Barbery . Madame le Maire explique qu'il a été recommandé de réduire la surface agricole et indique qu'un commissaire enquêteur va être bientôt désigné.

16-Monsieur Bianchini indique que la ligne blanche séparative de voirie au début de la rue aux Pierres est effacée et qu'il s'agit d'une entrée de village très fréquentée.

Le nécessaire sera fait pour rétablir cette ligne séparative.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 23 h.

Le prochain conseil municipal est fixé le 25 mars 2019 à 20h30.